

ASSOCIATION INITIATIVE ANJOU
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

7, Esplanade de la Gare
49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

2 square François Truffaut

BP 70903

49009 ANGERS cedex 1

Tél. : 02 41 47 91 91

Fax : 02 41 79 01 97

contact@altoneo.com

www.altoneo.com

SIÈGE SOCIAL
143 rue de Paris
CS 92107
53063 LAVAL cedex 9

SAS Altonéo Audit au capital de 234 615 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire
FR24 499 885 333
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers

ASSOCIATION INITIATIVE ANJOU
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

7, Esplanade de la Gare
49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association INITIATIVE ANJOU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés aux chapitres Immobilisations financières et provisions et Fonds associatifs avec Droit de reprise :

- Quatre liquidations judiciaires d'entreprise individuelles pour le dispositif IAP se sont produites au cours du premier trimestre 2014 pour un montant global de 15 752.81 €. Le calcul de la dotation 2013 ne prend pas en compte ces éléments connus postérieurement à la clôture des comptes.
- La présentation des comptes a été modifiée suite à une analyse des conventions conclues avec le Conseil Régional et le Conseil Général. Cela a conduit au reclassement des fonds initialement considérés avec droit de reprise, en fonds associatif sans droit de reprise.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Suite à la fusion juridique intervenue au 1^{er} janvier 2012, la fusion des comptabilités est intervenue au cours de l'exercice 2013. Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité du transfert des fichiers des trois comptabilités au 31/12/2013.

Nous nous sommes également assurés de la correcte gestion du risque sur prêts conformément aux préconisations d'Initiative France dans le respect de la permanence des méthodes.

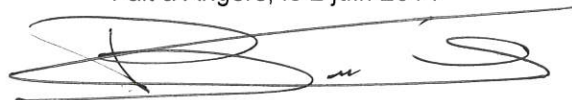
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Angers, le 2 juin 2014



Pour SAS ALTONEO AUDIT

Hervé BERTRAND
Mandataire social
Commissaire aux Comptes

INITIATIVE ANJOU - BILAN

ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	Montant brut	Amort/provis	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 304 €	12 304 €	- €	- €
ACTIONS ET TITRES			85 €	85 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	3 348 294 €	336 734 €	3 011 561 €	2 641 878 €
- Initiative Anjou Création	794 813 €	150 468 €	644 345 €	722 854 €
- Initiative Anjou Pays	2 222 926 €	169 738 €	2 053 188 €	1 847 246 €
- Initiative Anjou Développement	330 556 €	16 528 €	314 028 €	71 778 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			3 011 646 €	2 641 963 €
FONDS ET PRODUITS A RECEVOIR			3 050 €	5 000 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			112 575 €	1 875 505 €
COMPTES LIVRETS			695 360 €	366 075 €
COMPTES COURANTS			1 384 047 €	57 747 €
COMPTES A TERMES			302 514 €	
TOTAL ACTIF CIRCULANT			2 497 546 €	2 304 327 €
TOTAL GENERAL ACTIF			5 509 192 €	4 946 290 €

PASSIF	31/12/2013		31/12/2012
			Montant net
FONDS ASSOCIATIF - INITIATIVE ANJOU CREATION			1 201 935 €
FONDS ASSOCIATIF - INITIATIVE ANJOU PAYS			3 418 366 €
FONDS ASSOCIATIF - INITIATIVE ANJOU DEVELOPPEMENT			784 000 €
TOTAL FONDS ASSOCIATIF			5 404 302 €
RESERVE LIEE A LA GESTION DU RISQUE			49 819 €
REPORT A NOUVEAU			58 941 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INSTANCE D'AFFECTATION :			60 042 €
Résultat de fonctionnement		101 €	
Résultat lié à la gestion du risque		- 60 143 €	
TOTAL CAPITAUX PROPRES			5 453 020 €
DETTES			43 274 €
PRODUITS A REVERSER			12 898 €
TOTAL DETTES			56 172 €
TOTAL GENERAL PASSIF			5 509 192 €

INITIATIVE ANJOU - COMPTE DE RESULTAT

FONCTIONNEMENT	Exercice 2013	Exercice 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention Conseil Général	100 000 €	107 000 €
Subvention Conseil Régional	- €	4 725 €
Mécénat Entreprises	3 000 €	- €
Cotisations Banques	15 250 €	15 250 €
Cotisations Territoires	11 200 €	11 200 €
Produits de gestion Nacre	1 233 €	2 135 €
Autres produits d'exploitation	169 €	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	130 853 €	140 310 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Adhésions Réseau Initiative et Associations de Parrainage	12 160 €	12 065 €
Prestation CEE49	58 500 €	58 500 €
Actions de communication et de promotion	7 626 €	14 110 €
Frais de déplacements des Parrains	18 596 €	20 111 €
Autres charges d'exploitation	33 870 €	37 672 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	130 752 €	142 458 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	101 €	2 148 €

GESTION DU RISQUE	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits liés à la gestion du risque	92 660 €	92 878 €
Charges liées à la gestion du risque	152 803 €	127 222 €
RESULTAT LIE A LA GESTION DU RISQUE	- 60 143 €	- 34 344 €
<i>Dispositif Initiative Anjou Création</i>	26 €	15 543 €
<i>Dispositif Initiative Anjou Pays</i>	- 48 674 €	- 46 690 €
<i>Dispositif Initiative Anjou Développement</i>	- 11 496 €	- 3 198 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	- 60 042 €	- 36 492 €
-------------------------------	-------------------	-------------------

BENEVOLAT	Exercice 2013	Exercice 2012
Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire	99 652 €	87 383 €
Comités d'Agrément	119 550 €	91 350 €
Parrains et Entreprises	51 700 €	62 600 €
Territoires	127 227 €	118 229 €
TOTAL	398 129 €	359 562 €

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association Initiative Anjou sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- la permanence des méthodes n'a pu être assurée pour les raisons et avec les incidences détaillées ci-après.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1/ Suite à la décision de ses membres lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2013, l'association a changé de dénomination et s'appelle désormais Initiative Anjou au lieu d'AnjouInitiative.

2/ Les comptabilités des trois dispositifs ont fusionné en une seule au niveau du logiciel de comptabilité de l'association Initiative Anjou.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

L'incidence est prise en compte dans les comptes, ci-après, arrêtés au 31 décembre 2013.

3/ Création d'un nouvel outil au 1^{er} janvier 2013 : Initiative Anjou Croissance

Ce nouveau dispositif est positionné pour accompagner les projets de croissance structurants des entreprises de 2 à 8 ans d'existence post création ou post reprise.

Les cibles sont les entreprises dans tous les secteurs d'activité hors profession libérale appartenant à un ordre et activités de production agricole.

Initiative Anjou Croissance va pouvoir octroyer à ces TPE des prêts d'honneur à 0 % de 5 000 à 15 000 €. Cette aide est conditionnée à un financement bancaire au moins du même montant. Il cible les entreprises s'engageant à créer au moins un emploi dans l'année de l'obtention du prêt d'honneur.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes Initiative France.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements correspondants sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon le mode linéaire :

- Logiciels 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 et 10 ans

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières d'un montant de 3 348 294.31 € représentent la valeur de 775 prêts en cours de remboursement. Il est à noter que :

Pour le dispositif Initiative Anjou Création (PME Création et Reprise)

- 108 prêts en cours pour 794 812.78 € ;
- 17 prêts ont été versés sur l'exercice 2013 pour un montant de 258 500 € (dont 6 prêts pour 91 000 € ont été accordés en 2012) ;
- 14 prêts ont été accordés sur l'exercice 2013 pour un montant de 207 500 € (dont 3 prêts pour 40 000 € restent à verser) ;
- 1 prêt accordé sur l'année 2012 a été annulé en 2013 pour 25 000 € ;
- le montant total des remboursements sur l'exercice 2013 est de 355 093.86 €.

Pour le dispositif Initiative Anjou Pays (TPE Création, Reprise et Croissance)

- 655 prêts en cours pour 2 222 925.88 € ;
- 180 prêts ont été versés sur l'exercice 2013 pour un montant de 1 080 000 € (dont 25 prêts pour 155 500 € ont été accordés en 2012) ;
- 196 prêts ont été accordés sur l'exercice 2013 pour un montant de 1 177 000 € (dont 41 prêts pour 252 500 € restent à verser) ;
- 2 prêts accordés sur l'année 2012 ont été annulés en 2013 pour 12 000 € ;
- le montant total des remboursements sur l'exercice 2013 est de 860 069.87 €.

Pour le dispositif Initiative Anjou Développement

- 12 avances remboursables en cours pour 330 555.65 € ;
- 10 avances remboursables ont été versées sur l'exercice 2013 pour un montant de 305 000 € (dont 2 avances pour 70 000 € ont été accordées en 2012) ;
- 11 avances remboursables ont été accordées sur l'exercice 2013 pour un montant de 350 000 € (dont 3 avances pour 115 000 € restent à verser) ;
- 1 avance accordée sur l'année 2012 a été annulée en 2013 pour 40 000 € ;
- le montant total des remboursements sur l'exercice 2013 est de 49 999.91 €.

L'évaluation du temps non rémunéré dont a bénéficié l'Association Initiative Anjou est de 398 129 € et se décompose ainsi :

1/ le temps passé par le personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire pour la gestion des dossiers de création ou reprise d'entreprises et pour la promotion d'Initiative Anjou, est estimé, selon une répartition objective, à 158152 €, correspondant aux coûts directs des collaborateurs.

Une convention de mise à disposition du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire a été signée pour un coût forfaitaire de 58 500 € pour l'année 2013.

La valorisation du bénévolat du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire est donc de 99 652 €.

2/ le temps accordé par les parrains, les entreprises et les membres des comités d'Agrément, est valorisé à respectivement 51 700 € et 119 550 €. Le coût horaire du temps passé par ces bénévoles a été évalué à 50 € de l'heure afin de se conformer au taux appliqué par le réseau Initiative France.

3/ le temps passé par le personnel des EPCI sur le dispositif IAPest valorisé à 127 227 €. Cette estimation est évaluée sur la base des informations communiquées par les territoires et extrapolée à l'ensemble des territoires en fonction du total de prêts.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 - ACTIF DU BILAN

1.1 - Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Matériel informatique	8 674.24 €			8 674.24 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0.00€	0.00€	12 303.74 €

Amortissements des immobilisations corporelles	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Matériel informatique	8 674.24 €			8 674.24 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0.00 €	0.00€	12 303.74 €

Actions et titres	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Actions BPATL	85.00 €	0.00 €	0.00 €	85.00 €

1.3 - Immobilisations financières et provisions

Immobilisations Financières	Montant en début d'exercice	Prêts versés sur l'exercice	Remboursements de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Prêts en-cours dispositif IAC	891 406.64 €	258 500.00 €	355 093.86 €	794 812.78 €
Prêts en-cours dispositif IAP	2 002 995.75 €	1 080 000.00€	860 069.87€	2 222 925.88 €
Prêts en-cours dispositif IAD	75 555.56 €	305 000.00€	49 999.91€	330 555.65 €
TOTAL	2 969 957.95 €	1 643 500.00 €	1 265 163,64 €	3 348 294.31€

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision dispositif IAC	168 552.38 €	19 591.80 €	37 676.17€	150 468.01 €
Provision dispositif IAP	155 749.33 €	58 064.54 €	44 076.20 €	169 737.67 €
Provision dispositif IAD	3 778.00 €	12 750.00 €	0.00 €	16 528.00 €
TOTAL	328 079.71€	90 406.34 €	81 752.37 €	336 733.68 €

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur et d'avances remboursables versés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Il a été porté à notre connaissance à la fin du 1^{er} trimestre 2014 l'information de 4 liquidations judiciaires d'entreprises individuelles (PH Blévin dans le Segréen, PH Lapaix dans les Mauges, PH Vigne d'Angers ALM et PH Houel de Vallées d'Anjou) pour le dispositif IAP. Le calcul de la dotation 2013 a été fait sans cette information.

1.4- Dotations aux Amortissements et Provisions

1.4.1 - Les amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est comptabilisée selon la méthode des amortissements linéaires.

Cf. § 1.3

1.5- Fonds et Produits à recevoir

Fonds à recevoir

Néant

Produits à recevoir

Cotisation BPA : 3 050 € pour le budget de fonctionnement d'Initiative Anjou au titre de l'année 2013.

1.6 - Valeurs Mobilières de Placement et Comptes à terme

VMP

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition. Les plus values latentes selon valorisation au 31 décembre 2013 s'élèvent à 125.15 €.

CAT

Les comptes à terme ont permis la comptabilisation de 2 513.80 € d'intérêts à recevoir pour l'année 2013.

2 - PASSIF DU BILAN

2.1 - Fonds Associatif

Fonds Associatif	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dispositif IAC	1 226 787.19 €	5 148.00 €	30 000.00 €	1 201 935,19 €
Dispositif IAP	3 158 024.06 €	307 032.00 €	46 689.65 €	3 418 366,41€
Dispositif IAD	436 000.00 €	348 000.00 €		784 000.00 €
TOTAL	4 820 811.25 €	660 180.00 €	76 689.65 €	5 404 301,60 €

Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif IAC	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
-Fondateurs	39 374.34 €			39 374.34 €
- Conseil Régional des Pays de Loire	22 867.35 €			22 867.35 €
- Conseil Régional – 2006/2008	105 682.00 €			105 682.00 €
- Conseil Régional – 2009/2010	61 353.00 €			31 353.00 €
- Conseil Régional – 2012/2014	8 325.00 €	5 148.00 €		13 473.00 €
-Conseil Général	507 347.05 €			507 347.05 €
- Caisse des Dépôts et Consignations	137 203.96 €			137 203.96 €
-Etablissements bancaires	178 850.26 €		30 000.00 €	148 850.26 €
-Entreprises privées	15 372.98 €			15 372.98 €
-Feder	78 511.25 €			78 511.25 €
TOTAL	1 154 887.19 €	30 000.00 €	5 148.00 €	1 130 035.19 €

Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif IAP	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Fonds Privés	16 000.00 €			16 000.00 €
- Etablissements Bancaires	72 950.00 €			72 950.00 €
- Pays Mayuges	418 549.02 €		1 459.05 €	417 089.97 €
- Pays Loire en Layon	206 018.14 €		5 499.50 €	200 518.64 €
- Pays Vallées d'Anjou	369 589.82 €		2 805.87 €	366 783.95 €
- Pays Saumurois	238 005.67 €	10 000.00 €	5 499.50 €	242 506.17 €
- Pays Segréen	247 434.80 €		9 539.95 €	237 894.85 €
- Pays Loire Angers – 3CC	113 630.68 €	10 000.00 €	12 233.59 €	111 397.09 €
- C.A. du Choletais	217 983.08 €	16 000.00 €	2 805.87 €	231 177.21 €
- Pays Loire Angers – ALM	211 348.61 €	105 200.00 €	6 846.32 €	309 702.29 €
- Conseil Régional – 2006/2008	150 797.00 €			150 797.00 €
- Conseil Régional – 2009/2010	352 308.00 €			352 308.00 €
- Conseil Régional – 2012/2014	49 950.00 €	25 832.00 €		75 782.00 €
- Conseil Régional – Op. dvlpt	86 500.00 €			86 500.00 €
- Conseil Régional – PH Croissance	0.00 €	60 000.00 €		60 000.00 €
- Conseil Général	160 000.00 €	80 000.00 €		240 000.00 €
TOTAL	2 911 064.82 €	307 032.00 €	46 689.65 €	3 171 407.17 €

Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif AID	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Etablissements Bancaires	270 000.00 €	120 000.00 €	0.00 €	390 000.00 €
- Entreprises	166 000.00 €	78 000.00 €	0.00 €	244 000.00 €
TOTAL	436 000.00 €	198 000.00 €	0.00 €	634 000.00 €

Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif IAC	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Caisse des Dépôts et Consignations	40 000.00 €			40 000.00 €
-Chambre de Commerce	20 000.00 €			20 000.00 €
-Etablissements bancaires	11 900.00 €			11 900.00 €
TOTAL	71 900.00 €	0.00€	0.00 €	71 900.00 €

Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif IAP	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Caisse des Dépôts et Consignations	146 959.24 €			146 959.24 €
- Etablissements Bancaires	100 000.00 €			100 000.00 €
TOTAL	246 959.24 €	0.00€	0.00 €	246 959.24 €

Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif IAD	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Caisse des Dépôts et Consignations	0.00 €	150 000.00 €		150 000.00 €
TOTAL	0.00	0.00€	0.00 €	150 000.00 €

2.2 - Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat déficitaire de l'exercice 2012 de 36 492.16 € a été affecté de la façon suivante:

- le résultat déficitaire de fonctionnement de 2147.53 € au débit du compte de report à nouveau créditeur qui s'élève au 31 décembre 2013 à 62 139.55 €
- le résultat déficitaire lié à la gestion du risque de 34 344.62 € réparti :
 - pour le dispositif IAC, le résultat excédentaire lié à la gestion du risque est porté à la réserve de gestion du risque pour 15 543.45 €, qui s'élève au 31 décembre 2013 à 49 819.17 € ;
 - pour le dispositif IAP, le résultat déficitaire lié à la gestion du risque de 46 689.65 €, selon le protocole de gestion approuvé par les membres du conseil d'administration du 6 janvier 2012, vient en diminution :
 - du compte de fonds associatif du Pays Mauges pour 1 459.05 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Loire en Layon pour 5 499.50 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Vallées d'Anjou pour 2 805.87 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Saumurois pour 5 499.50 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Segréen pour 9 539.95 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Loire Angers – 3CC pour 12 233.59 € ;
 - du compte de fonds associatif de la C. A. du Choletais pour 2 805.87 € ;
 - du compte de fonds associatif du Pays Loire Angers – ALM pour 6 846.32 € ;
 - pour le dispositif IAD, le résultat déficitaire lié à la gestion du risque de 3 198.42 € est porté en report à nouveau débiteur.

2.3 - Comptes de Charges à Payer

Fournisseurs et factures non parvenues : 43 273.52 €

2.4 - Produits à reverser

Il s'agit d'une partie des fonds NACRE perçus au titre des années 2009 à 2013 et à répartir entre les territoires (Pays des Mauges, Pays de Loire en Layon, Pays des Vallées d'Anjou, Pays du Saumurois et Pays du Segréen).